

GARANTIE VOLETS ROULANTS À TIRAGE DIRECT

Les volets roulants à tirage direct vendus pas **VOLET-FRANÇAIS** sont tous fabriqués en France. Ils bénéficient d'une garantie d'une durée de dix années à compter du jour de livraison.

La garantie porte sur le bon fonctionnement du matériel et les composants suivants :

- tablier aluminium
- coffre et coulisses aluminium
- verrous anti-soulèvement

Les pièces nécessitant un remplacement sont fournies neuves, transport inclus.

Le déplacement d'un technicien n'est pas compris mais une assistance technique (téléphone ou visio) est fournie gratuitement pendant toute la durée de la garantie.

La garantie exclue les cas suivants :

- modification du produit sans accord écrit préalable de VOLET-FRANÇAIS
- fixation non verticale
- installation non conforme à l'usage standard de la profession (utilisation en porte de garage, absence de fenêtre entre le volet et l'intérieur du logement)
- défaut d'entretien manifeste
- dégats causés par des phénomènes extérieurs (ex. tempête, grêle, foudre)

Malgré un thermolaquage des profilés et un soin maximum apporté à la fabrication et au traitement de surface de nos profilés, certains coloris peuvent, selon l'emplacement de pose, subir de légères nuances dans le temps (ex. fort rayonnement solaire sur coloris foncés). Une variation de la teinte est sans impact sur le bon fonctionnement du produit, ce critère ne rentre pas dans nos conditions de garantie. Le nettoyage à l'eau clair (aucun détergent ou produit agressif) au minimum deux à trois fois par an est obligatoire. L'utilisation de nettoyeur à haute pression, d'éponges abrasives ou de brosses dures est strictement interdit ils endommageraient le revêtement des composants en aluminium. L'installation à moins de 5 kilomètres de la mer peut provoquer un vieillissement accéléré des profilés dans ce cas la garantie couvrant le tablier, les coulisses et le coffre est de 3 ans.

Fait à La Roche-sur-Yon le 29/05/2025

